



# MACSF prévoyance

## ***RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE***

---

Madame, Monsieur, Cher(e) Sociétaire,

Conformément à l'article 18 de nos Statuts, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion de votre Conseil d'Administration sur les opérations réalisées par MACSF *prévoyance* au cours de l'exercice 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux de l'exercice 2022 ainsi que l'annexe qui en fait partie intégrante.

## **EXPOSÉ SUCCINCT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2022**

### **Compte de Résultat**

#### **a) Compte technique de MACSF *prévoyance***

Le **chiffre d'affaires** brut de réassurance est de 42,2 millions d'euros en 2022 contre 41,8 millions d'euros en 2021, en croissance de 1,03 %.

Les **primes nettes de réassurance** s'élèvent à 15 millions d'euros en 2022 contre 16 millions d'euros en 2021.

Les **produits de placements** nets de charges totalisent 6,2 millions d'euros en 2022 contre 5,4 millions d'euros en 2021.

Le taux de rendement des actifs est de 1,75 % en 2022, contre 1,58 % en 2021. L'amélioration s'explique par un retour de l'inflation et le resserrement des taux de crédit, impliquant la remontée des taux obligataires, et plus particulièrement les obligations à taux variable indexées sur l'inflation.

Les produits des placements transférés au résultat non technique sont de 3,8 million d'euros contre 3,1 millions d'euros en 2021.

Les **charges de sinistres** brutes de réassurance sont en 2022 de 11,9 millions d'euros avec une prise en charge par les réassureurs de 5,4 millions d'euros, soit une charge nette de 6,5 millions d'euros. En 2021, la charge brute de sinistres était de 14,7 millions d'euros, la prise en charge par les réassureurs de 6,7 millions d'euros, soit une charge nette de 8 millions d'euros.

Les **charges des provisions d'assurance vie** et autres provisions techniques représentent un produit brut de 12,6 millions d'euros et net de 12,2 millions d'euros sur 2022. En 2021 la variation des provisions brutes était un produit de 8,4 millions d'euros, et, nette de réassurance, de 8,5 millions d'euros.

La **participation aux résultats** au bénéfice des assurés a été dotée cette année pour 11 millions d'euros contre 7,6 millions d'euros en 2021. De plus, la mutuelle a reçu des réassureurs une participation aux résultats de 14 millions d'euros cet exercice contre 11 millions l'année précédente.

Les **frais d'acquisition et d'administration** hors commissions reçues des réassureurs sont de 9,6 millions d'euros contre 9 millions d'euros en 2021. Les commissions reçues des réassureurs s'élèvent à 6,1 millions d'euros en 2022, elles étaient de 6 millions d'euros en 2021.

Le solde des cessions et rétrocessions a représenté une charge nette de 2,3 millions d'euros contre 1,5 millions d'euros en 2021.

Le **résultat technique de l'assurance** fait ressortir un bénéfice de 22,2 millions d'euros contre 19,2 millions d'euros pour 2021.

#### **b) Compte non technique de MACSF *prévoyance***

Ce compte comprend notamment la part de produits financiers de 3,8 millions d'euros rémunérant les fonds propres, ainsi que le montant de l'Impôt sur les Sociétés, établi pour MACSF *prévoyance* au taux de droit commun de 25% auquel est appliqué la contribution sociale sur l'IS de 3.30%, soit un taux effectif de 25,83% pour un montant de 5,9 millions d'euros.

Le **résultat net de l'exercice** s'élève à 17 041 546 euros en 2022, contre 14 956 706 euros en 2021.

Notre Assemblée Générale aura à se prononcer sur l'affectation de cette somme à différents postes de fonds propres de la société.

---

## **Bilan**

À l'actif, les **placements** s'élevaient à 316 millions d'euros en 2022, contre 343 millions d'euros en 2021.

En ajoutant les créances, les comptes de régularisation actif et les autres postes débiteurs, le **total de l'actif** est de 353,8 millions d'euros ; il s'élevait à 370,1 millions d'euros en 2021.

Au passif, le montant des **fonds propres** s'élevait à 210,9 millions d'euros contre 193,9 millions d'euros en 2021. Il comprend le résultat de l'exercice en attente d'affectation pour 17 millions d'euros en 2022.

Les **provisions techniques brutes** s'élevaient à 129,7 millions d'euros, en baisse par rapport à 2021 (135 millions d'euros).

Les dettes pour dépôts reçus des réassureurs s'élevaient à 1,2 million d'euros.

Le poste **autres dettes** s'élevait à 11,3 millions d'euros contre 39,7 millions au 31 décembre 2021.

## **Evènement significatif de la période**

L'année 2022 a connu, sur le plan sanitaire, un retour à la normale, après des années 2020 et 2021 fortement marquées par l'épidémie du coronavirus "covid-2019".

Sur le plan économique et politique, l'année 2022 a vu émerger le conflit entre la Russie et l'Ukraine qui a notamment remis en question la reprise de croissance amorcée en début d'année et a eu des impacts majeurs sur les ressources en énergies et matières premières au niveau mondial, entraînant de l'inflation, une montée des taux de crédit d'une rapidité inédite et des inquiétudes sur les marchés financiers.

Dans ce contexte, MACSF est resté vigilant sur ses expositions en terme de risque et notamment l'impact du conflit entre la Russie et l'Ukraine sur l'environnement économique et financier. MACSF prévoyance n'a pas subi d'impact direct majeur sur son activité. Le portefeuille d'actifs fait l'objet d'un suivi régulier dans le cadre de l'évolution incertaine du conflit. Par ailleurs, il n'a pas été identifié de contrat d'assurance touché par les mesures de gel des avoirs.

Dans un contexte de ressources énergétiques tendues, le groupe a veillé, à son échelle, à gérer de manière responsable les ressources.

En parallèle, dans le cadre du déploiement de la politique RSE (Responsabilité Environnementale et Sociétale), une information a été menée auprès de l'ensemble des collaborateurs pour les sensibiliser à la RSE, partager la politique du groupe et les orientations privilégiées non seulement axées sur l'environnement mais aussi sur le domaine de la Santé en lien avec l'activité du groupe.

En terme d'organisation de son activité, fort de l'expérience de l'activité poursuivie en télétravail pendant l'épidémie de Coronavirus, le groupe a renégocié un nouvel accord de travail à distance visant à concilier au mieux les besoins de l'entreprise, le bien-être des collaborateurs et les ressources nécessaires. Préoccupé de pouvoir toujours maintenir le service à ses sociétaires face à tout nouvel évènement qui pourrait perturber ses activités, le groupe MACSF veille particulièrement à identifier et organiser les moyens techniques, matériels et humains nécessaires à la continuité de son activité.

En 2022, la MACSF est restée pleinement mobilisée aux côtés de professionnels de santé pour les accompagner et les soutenir dans leurs activités.

\* \* \*

## ACTUALITÉ TECHNIQUE 2022

<i>Évolution du portefeuille Assurances de personnes</i>	<b>2022</b>	<b>Variation 2022 / 2021</b>
- Plans de Prévoyance	97 736	+ 3,36 %
- Groupe Décès (DCP)	83 728	+ 4,42 %
- Autres ( Grandes branches)	1 128	- 4,97 %
<b>TOTAL</b>	<b>182 592</b>	<b>+ 3,78 %</b>

Au 31.12.2022, le nombre de contrats en cours s'élève à 182 592, soit une progression de 3,78 % par rapport à 2021.

<i>Évolution des affaires nouvelles et du solde de production en Assurances de Personnes</i>	<b>Affaires nouvelles</b>	<b>Solde de production</b>
- Plans de Prévoyance	12 729	3 170
- Groupe Décès	13 390	3 806
<b>TOTAL</b>	<b>26 119</b>	<b>6 976</b>

Au 31.12.2022, le nombre d'affaires nouvelles s'élève à 26 119 contre 26 019 en 2021.

L'évolution des portefeuilles se présente ainsi :

- L'Assurance Emprunteur maintient sa hausse et affiche une production proche de 13 350 adhésions pour un encours à fin 2022 de 73 000 contrats.
- Les nombre de plans de Prévoyance dépasse les 97 000 contrats. Le produit a confirmé sa robustesse tout au long de l'exercice.

Au 31.12.2022, la charge des prestations a évolué de la façon suivante (en milliers d'euros) :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>	<b>Variation 2022 / 2021</b>
- Décès	10 625	13 324	-20 %

### Les évolutions contractuelles des produits Prévoyance :

- Protection des données personnelles dans le cadre de la lutte contre la fraude

Les finalités principales pour lesquelles le responsable de traitement utilise les données communiquées par l'assuré sont : la gestion de la relation commerciale, la souscription quel que soit le canal de distribution (face à face, téléphone, internet...), l'évaluation et la gestion du risque, la connaissance Client, la gestion et l'exécution du contrat, le recouvrement et la gestion du contentieux, la prospection et l'animation commerciale, l'élaboration de statistiques, la lutte contre la fraude à l'assurance. A ce titre, l'Adhérent/Assuré est informé que le dispositif de lutte anti-fraude peut conduire à l'inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

- Lutte contre la fraude en cas de sinistre

Toute fausse déclaration sur la date, la nature, les causes, les circonstances et les conséquences du sinistre, entraîne la déchéance de tout droit à garantie. Il en est de même en cas de faux documents, faux renseignements, de l'absence de production de pièces, ou du refus injustifié d'assister aux opérations d'expertise.

### Les évolutions tarifaires Prévoyance :

Le tarif des garanties décès des plans classiques et des plans globaux n'est pas modifié. Les garanties et les prestations des contrats en cours seront revalorisées de +2 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

\* \* \*

## PARTICIPATION DES ASSURÉS AUX BÉNÉFICES

La participation des assurés aux résultats correspond à l'attribution d'un montant calculé conformément aux conditions générales des contrats.

Ce montant qui ne doit pas être inférieur à un seuil défini aux articles A.132-10 et suivants du Code des assurances correspond, pour l'essentiel, à la somme de 90 % des bénéfices techniques et de 85 % du produit net des placements des catégories concernées.

En 2022, la charge de participation aux résultats supportée par MACSF prévoyance s'élève à 11 millions d'euros.

Les montants inscrits à cette provision sont affectés aux contrats au cours des huit années suivant celle au titre de laquelle ils ont été portés en provision.

En 2022, il a été distribué 2,8 millions d'euros de participation aux assurés. En 2021, dans le contexte de crise sanitaire Covid-19 impactant notre sociétariat, il avait été distribué de manière exceptionnelle 11,3 millions d'euros.

En fin d'exercice, le montant de la provision pour participation aux bénéfices s'élève à 26,9 millions d'euros contre 18,7 millions d'euros en 2021.

\*\*\*

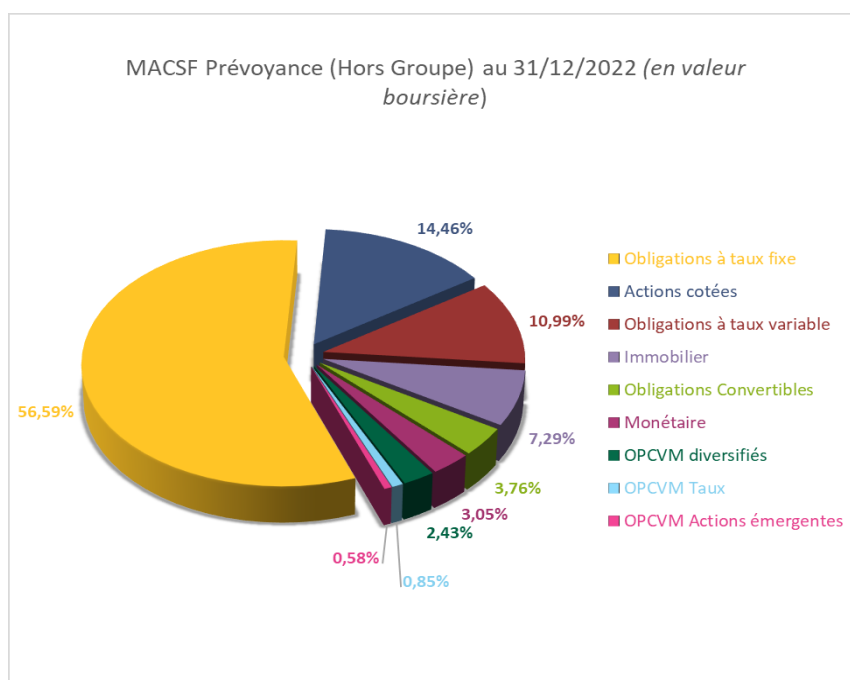
## ENVIRONNEMENT FINANCIER

Dans un contexte économique mondial déstabilisé au sortir de la crise sanitaire et percevant déjà le spectre inflationniste, la guerre en Ukraine a renforcé les tensions sur les marchés des matières premières engendrant un choc sur les prix de l'énergie.

Ainsi, d'un point de vue économique, 2022 restera dans l'histoire comme l'année du retour de l'inflation qui a obligé les banques centrales à entamer un cycle de resserrement agressif de plus de 250 points de base. Le retour de l'inflation aura renversé plus de dix ans d'assouplissement monétaire et marqué la fin de l'ère des taux d'intérêts négatifs.

2022 est l'annus horribilis avec une forte correction de tous les actifs financiers à l'exception du dollar et du pétrole. Les actions et les obligations ont globalement baissé de 15 %. Ainsi, sur l'année 2022, le Dow Jones perd 8,78 %, le Nasdaq 33,10 % et le CAC40 9,50 %. Les taux souverains remontent nettement, le taux à 10 ans français repasse la barre des 3 % à 3,11 %. L'Euro recule contre les principales devises avec un Euro/Dollar à 1,07 en fin d'année.

Au 31 décembre 2022, les placements se répartissent comme suit :



Toujours majoritairement investi en obligations, le portefeuille présente une maturité moyenne assez courte dans un souci d'optimisation des rendements à venir. La diversification des investissements s'est poursuivie sur les obligations à taux variables et les obligations indexées sur l'inflation, celles-ci profitant d'un retour d'inflation et d'une hausse des taux. Dans l'environnement économique et financier difficile de 2022, la note moyenne du portefeuille s'est stabilisée à A-. La performance financière du portefeuille obligataire est de - 13,04 % largement supérieure à l'indice de référence - 16,35 %, expliquée principalement par une duration plus faible et des obligations à taux variables et indexées inflation qui ont bien profité du contexte financier (Source Reporting financier CACEIS). Le taux de rendement comptable de la classe d'actif obligataire, hors obligations convertibles, augmente à 1,81 % en 2022 contre 1,53 % en 2021.

Sur les actions européennes gérées en direct, notre prudence a conduit à dégager d'importantes plus-values dès le début de l'année, sécurisant ainsi une contribution significative au rendement comptable de l'actif. Le montant de la dotation à la provision pour dépréciation durable sur les actions s'élève à seulement 0,345 millions d'euros. Pour cette classe d'actifs, la performance financière est de -4,83 % contre un indice de référence à -9,50 %. Le rendement comptable des actions en 2022 est de 6 %.

Les obligations convertibles présentent une performance comptable très satisfaisantes cette année à 7,50 % avec des caractéristiques techniques plus favorables. La performance financière est de -7,78 % sur l'année, meilleure que l'indice de référence qui est à - 13,28 %.

Tout au long de l'année 2022, Le groupe MACSF a œuvré dans le respect des engagements extra-financiers ESG du groupe.

- Détenir 10 % d'investissements responsables au sein de la poche obligataire dont au moins 80 % en obligations vertes. Les investissements responsables contribuent positivement à la réalisation d'au moins un des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.



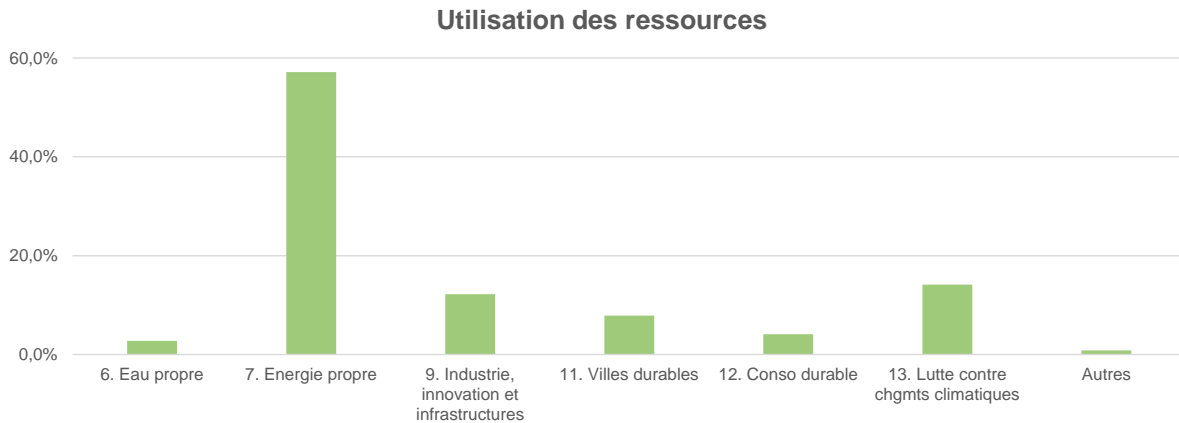
- Investir la totalité de la trésorerie dans des fonds classés article 8 (la communication du produit intègre des caractéristiques environnementales et sociales) ou article 9 (le produit a un objectif d'investissement durable) du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

Les deux engagements ont été tenus sur l'année 2022.

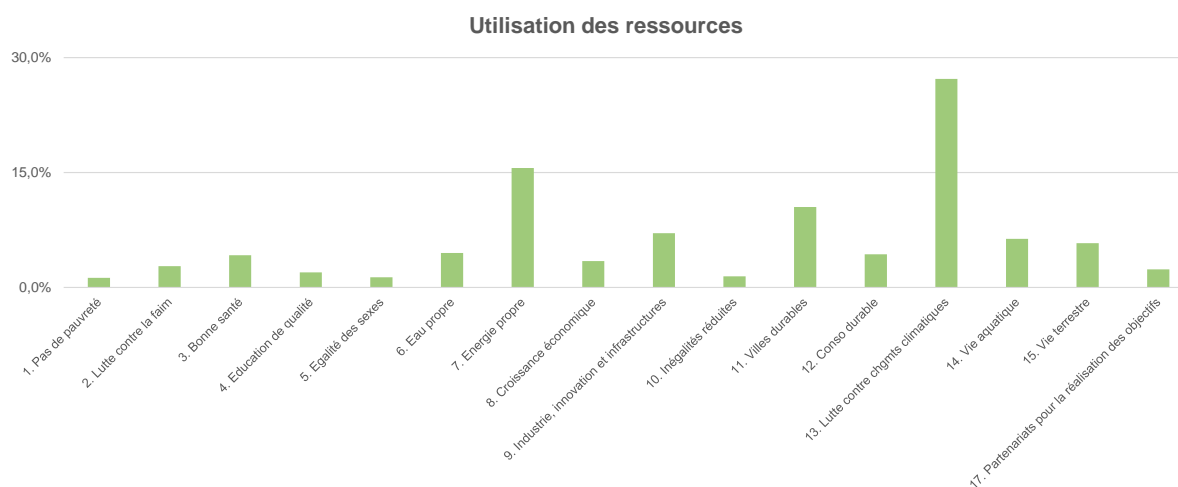
Aucun investissement sur les émetteurs présents dans la liste d'exclusion n'a été fait sur 2022. Le groupe MACSF a aussi mis en place une politique sur les hydrocarbures non conventionnels (charbon, pétrole et gaz).

Les mouvements sur les obligations responsables sont les suivants en 2022 :

<b>Renforcement</b>	Identifiant	Emetteur
	XS2350756446	ING
	XS2056491587	GENERALI
	PTEDPNOM0015	EDP
	XS2065601937	IREN
	XS1682538183	IBERDROLA
	FR0013384567	LA POSTE
	XS2009861480	ESB
	XS2239845253	CHANEL
	XS2411241693	TALANX
	XS2152308727	CPPIB
	XS2152899584	E.ON
	FR0011911247	ENGIE
	XS1981060624	ERG
	XS1505568136	TENNET
FR0014006U00	EDF	
XS2013745703	BBVA	
XS2009891479	VATTENFALL	



Nouveaux investissements	Identifiant	Emetteur
	XS2531420656	ENEL
	FR001400DSQ1	AFD
	XS1933817824	EBRD
	FR001400A1H6	ENGIE SA
	FR001400AQH0	OAT
	XS1280834992	EIB
	DE000A30VPM1	AMPRION
	DE000A30VPL3	AMPRION
	FR001400CN47	LA POSTE
	FR001400D6O8	EDF
	XS2529233814	INTESA SANPAOLO
	XS2531569965	ORSTED
	FR001400CKA4	SOCIETE GENERALE
	XS2470158259	HLD
	FR0014009E07	CARREFOUR
	XS2490472102	ORSTED
	DE000A3K5HW7	JAB
	XS2437330819	SPIRE
	XS2110094542	CITIGROUP
XS2485360981	HERA	
XS2484587048	TELEFONICA	



Le contexte économique et financier pour 2023 nous invite à la plus grande prudence dans notre allocation d'actifs et nos choix d'investissements. En effet, les perspectives de croissance pour 2023 apparaissent favorables, mais les incertitudes persistent. De nombreux défis sont à relever : le pilotage de la politique monétaire et la hausse des taux après plus d'une décennie de conditions monétaires toujours plus accommodantes, l'endettement des Etats et l'intégration dans nos modèles économiques et financiers des contraintes environnementales.

\* \* \*

### **ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE**

A ce jour, aucun évènement post-clôture n'est à signaler qui pourrait avoir un effet significatif sur les comptes de l'exercice 2022.

\* \* \*



---

## **DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT (Article 39-4 du C.G.I.)**

Pour nous conformer aux dispositions légales, nous vous précisons qu'au cours de l'exercice 2022 notre mutuelle n'a pas engagé des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal, au sens de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

\*\*\*

## **ACTIVITÉ DES FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### ***MACSF RÉ S.A.***

Le capital de MACSF Ré se répartit comme suit :

- MACSF *assurances* : 60 %
- MACSF *prévoyance* : 40 %

MACSF RÉ S.A. réassure la société au titre des traités ci-après :

- XS par tête en Assurances de Personnes,
- XS pandémie,
- XS par évènement en Assurances de Personnes.

Son chiffre d'affaires s'établit à 39,7 millions d'euros en 2022 contre 40.8 millions d'euros en 2021.

### ***MACSF Libéa***

Le capital de MACSF Libéa se répartit comme suit :

- MACSF *assurances* : 75 %
- MACSF *prévoyance* : 25 %

Son chiffre d'affaires s'élève à 20,1 millions d'euros en 2022 contre 17,3 millions d'euros en 2021.

Le résultat net comptable de la société MACSF Libéa est un déficit de 0,2 million d'euros au 31 décembre 2022, contre un déficit de 0,6 million d'euros en 2021.

### ***MACSF épargne retraite***

Le capital de MACSF épargne retraite se répartit comme suit :

- MACSF *assurances* : 45,52 %
- MACSF *prévoyance* : 54,48 %

Son chiffre d'affaires s'élève à 1 428,9 millions d'euros en 2022 contre 1 495,8 millions d'euros en 2021.

Le résultat net comptable de la société MACSF épargne retraite est de 203,8 millions d'euros au 31 décembre 2022 à comparer à 202,7 millions d'euros en 2021.

\*\*\*

## **AUTRES INFORMATIONS**

Conformément aux articles L 441-14 et D 441-6 du Code de commerce, nous devons vous communiquer les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients.

Les délais de paiement des créances clients et dettes fournisseurs liées aux opérations des contrats d'assurance ne sont pas présentés dans le rapport de gestion en application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017.

### **FOURNISSEURS :**

Les dettes fournisseurs hors activité d'assurance sont soldées au 31 décembre 2022 comme sur l'exercice précédent.

### **CLIENTS :**

Il n'y a pas de créances clients hors activité assurance.

\*\*\*

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.